

**PROCEDURE TRANSITOIRE DE VALIDATION DE LA PREMIERE ANNEE DU MASTER
POUR LES ETUDIANTS, INSCRITS A L'IUFM, PREPARANT EN 2009/2010 LES CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT**

(PROFESSEURS DES ECOLES, CONSEILLERS PRINCIPAUX D'EDUCATION, PROFESSEURS DE LYCEE ET COLLEGE)

Résultat au concours de l'enseignement 2010	Niveau d'accès au master de l'enseignement (entre parenthèses, le concours pris en considération)	Modalités d'accès
Candidats admis au concours	Deuxième année du master de l'enseignement, spécialité PE (CRPE) ou CPE (concours CPE) ou du master de l'enseignement correspondant à la discipline (CAPES, CAPET,)	Validation du M1 avec attribution de 60 crédits.
Candidats admissibles au concours	Deuxième année du master de l'enseignement, spécialité PE (CRPE) ou CPE (concours CPE) ou du master de l'enseignement correspondant à la discipline (CAPES, CAPET,)	Validation d'études sans attribution de crédits.
Candidats non admissibles au concours, titulaires d'un M1	Deuxième année du master de l'enseignement, spécialité PE (CRPE) ou CPE (concours CPE) ou du master de l'enseignement correspondant à la discipline du M1 (CAPES, CAPET,....)	Inscription après examen du dossier et avis de la commission de sélection d'entrée en M2 du parcours concerné.

Les candidats non admissibles au concours et non titulaires d'un M1 auront la possibilité de valoriser la préparation au concours par la procédure de validation des études.